

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

I - Dispositions communes

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L.2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans les communes et leurs établissements publics, tout comme dans les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif.

La CABA met déjà en œuvre ces mesures d'information depuis de nombreuses années dans la mesure où les tableaux annexés aux délibérations relatives au vote des comptes administratifs et des budgets primitifs allaient déjà au-delà de ces obligations réglementaires. En effet, alors que la présentation doit se faire uniquement par nature et de manière simplifiée par fonction, ces tableaux présentent le budget en détaillant au sein de chaque nature, les fonctions et les gestionnaires des crédits. Des commentaires viennent également préciser le contenu des dépenses et recettes projetées sur chaque ligne d'exécution. Enfin, une présentation des budgets consolidés est produite à l'appui des délibérations relatives aux votes des comptes administratifs. Les élus disposent ainsi d'un vaste ensemble de données à même de leur permettre de se forger un avis éclairé sur la portée et le contenu de l'autorisation budgétaire et les conditions de son exécution.

Il est également rappelé que les rapporteurs de chaque budget appuient leur exposé devant le conseil communautaire d'une projection sur écran permettant de mettre en avant les éléments financiers les plus significatifs.

Au-delà des exposés et débats qui ont lieu notamment au sein de la commission « Ressources », la présente note a donc pour ambition de synthétiser les données présentées et débattues lors du processus d'élaboration budgétaire et de rendre accessible au public les engagements et autorisations financières pris à travers l'adoption des comptes administratifs et des budgets primitifs couvrant la sphère des compétences communautaires.

II – La sphère budgétaire et comptable consolidée de la CABA

Composé d'un budget principal et de 9 budgets annexes, le poids financier de la CABA peut être apprécié à travers quelques chiffres.

Hors transferts entre budgets, les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement se sont établies en 2022 respectivement à 58,91 M€ et 48,09 M€ générant une capacité d'autofinancement de 10,82 M€ non compris les excédents de fonctionnement reportés qui s'élevaient à 3,41 M€.

Les montants des recettes et des dépenses d'investissement constatés dans les comptes administratifs représentent respectivement 22,72 M€ et 30,38 M€. En intégrant les différents déficits ou excédents d'investissement de 2021, les opérations d'ordre et les restes à réaliser à reporter dans les budgets 2023 soit 11,10 M€ en recettes et 8,02 M€ en dépenses, on relève un excédent de financement de 0,82 M€.

Pour autant, s'inscrivant pleinement dans l'objectif stratégique majeur qui est le sien de « favoriser l'investissement », l'affectation des résultats va très au-delà des nécessités de l'équilibre budgétaire et fixe à 4,3 M€ la part totale des différents excédents de fonctionnement versés au capital.

Enfin, le poids de la dette consolidée au 31/12/2022 s'élevait à 42,51 M€, le taux moyen des intérêts payés s'établissant à 1,42 %.

Pour 2023, les tableaux ci-après récapitulent cette situation consolidée.

INVESTISSEMENT			
Recettes	Reports de crédits 2022	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		3 550 065,84	3 550 065,84
Fonds propres (10)	0,00	5 905 000,00	5 905 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	6 021 482,37	12 438 000,00	18 459 482,37
Autres produits (024-23-27-458)	308 817,04	2 762 000,00	3 070 817,04
Produit des emprunts (16)	4 770 000,00	13 769 000,00	18 539 000,00
Totaux	11 100 299,41	38 424 065,84	49 524 365,25
Dépenses	Reports de crédits 2022	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		5 809 496,28	5 809 496,28
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	6 820 225,18	33 575 800,00	40 396 025,18
Autres dépenses d'investissement (204-26-27-458)	1 198 564,50	4 089 300,00	5 287 864,50
Dépenses imprévues d'investissement (020)	0,00	632 979,29	632 979,29
Amortissement du capital des emprunts (16)	0,00	7 153 000,00	7 153 000,00
Totaux	8 018 789,68	51 260 575,57	59 279 365,25
Résultat 2022 de la section d'investissement	3 081 509,73	-12 836 509,73	-9 755 000,00
Solde des opérations d'ordre entre section		9 755 000,00	9 755 000,00
Résultat budgétaire			0,00

FONCTIONNEMENT	
Recettes	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	4 273 691,94
Produits des services (70-71-72)	18 800 500,00
Impôts et taxes (73)	32 540 500,00
Dotations, subventions et participations (74)	9 081 800,00
Autres produits de gestion courante (75)	1 628 000,00
Atténuations de charges (013)	595 000,00
Produits financiers (76)	29 000,00
Produits exceptionnels (77)	1 810 000,00
Totaux	68 758 491,94
Dépenses	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	22 448 000,00
Charges de personnel (012)	15 145 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	1 148 991,94
Autres charges de gestion courante (65)	9 871 250,00
Atténuations de produits (014)	8 759 000,00
Charges financières (66)	1 304 200,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	327 050,00
Totaux	59 003 491,94
Résultat global de fonctionnement	9 755 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	9 755 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Au-delà de ces chiffres, le montant des crédits de paiement à mobiliser au cours des prochains exercices pour couvrir les autorisations de programme ouvertes s'élève à 5 M€.

Tous ces éléments mettent en avant l'importance du cycle d'investissement dans lequel est entré la collectivité, cycle qui s'étalera jusqu'à l'horizon 2026.

Comme cela a été vu lors de la présentation de la programmation envisagée du Plan Pluriannuel d'Investissement du Rapport d'Orientations Budgétaires, elle va à court terme être très importante et conduire à un accroissement de la dette de la collectivité. Cette évolution de l'en-cours des prêts restera néanmoins tout à fait supportable si la CAF consolidée de la CABA se maintient au-delà de 9 M€.

III – Le Budget Principal

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	4 093 690,67 €
Section d'investissement	-3 314 913,69 €

Le résultat d'investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 – Dépenses au budget primitif 2023.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2023 à hauteur de 1 593 690,67 € et au compte 1068 pour un montant de 2 500 000 €, soit bien au-delà du minimum légal, le besoin de financement de la section d'investissement étant de 415 192,68 €.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (002)	1 213 616,26	1 213 616,26
Produits des services (70-71-72)	270 000,00	211 962,93
Impôts et taxes (73)	20 742 500,00	21 511 974,36
Dotations, subventions et participations (74)	6 858 000,00	6 954 270,38
Autres produits de gestion courante (75)	283 000,00	451 585,64
Atténuations de charges (013)	360 000,00	440 364,77
Produits financiers (76)	28 500,00	27 700,16
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	9 900,00	41 070,81
Totaux	29 765 516,26	30 852 545,31
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	3 213 650,00	2 619 643,33
Charges de personnel (012)	5 608 000,00	5 592 385,39
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	15 141,26	
Autres charges de gestion courante (65)	8 463 725,00	8 296 374,88
Atténuations de produits (014)	7 310 500,00	7 309 816,13
Charges financières (66)	303 000,00	262 986,16
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	38 800,00	31 195,57
Totaux	24 952 816,26	24 112 401,46
Résultat d'exploitation 2022	4 812 700,00	6 740 143,85
Solde des mouvements d'ordre entre sections	4 812 700,00	2 646 453,18
Résultat budgétaire	0,00	4 093 690,67

Les recettes fiscales de 2022 ont été supérieures de 11,55% à celles de 2021 du fait de la nouvelle taxe sur le foncier bâti voté en 2022 (1,2 M€ de produits) mais également de la recette complémentaire provenant de la fraction de TVA (+ 828 449 € entre 2021 et 2022).

Concernant la DGF, le montant perçu s'est élevé à 5 535 276 € soit une baisse de 73 624 € par rapport à 2021.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 2 075 459 € entre 2021 et 2022.

Les dépenses de fonctionnement ont été inférieures à la prévision d'environ 0,84 M€, ce qui a permis de dégager un résultat d'exploitation de 6,7 M€, soit un montant supérieur de 1,3 M€ à celui de 2021. Ce résultat permet de retrouver un niveau d'autofinancement très important de 5,5 M€ soit bien au-delà du niveau minimum de 4 M€.

Les dépenses liées aux achats à caractère général, bien qu'impactées par les effets de l'inflation ont été inférieures à celles de 2021 grâce à des efforts de gestion. Les charges de personnel ont été supérieures à celles de 2021. En revanche, la CABA a encore pu bénéficier des bas taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ainsi que sur les nouveaux prêts contractés en 2021 et 2022.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Fonds propres (10)	2 500 000,00	2 537 934,25	
Subventions d'investissement perçues (13)	6 381 805,56	1 980 665,73	4 491 231,99
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	1 219 524,95	99 359,48	11 125,77
Produit des emprunts (16)	7 267 000,00	3 151 492,93	1 000 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	4 812 700,00	2 646 453,18	
Totaux	22 181 030,51	10 415 905,57	5 502 357,76
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	3 774 201,80	3 774 201,80	
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	11 436 722,08	6 119 991,53	1 404 072,25
Autres dépenses d'investissement (204-24-26-27-458-13)	3 690 943,88	844 773,26	1 198 564,50
Dépenses imprévues d'investissement (020)	29 162,75		
Amortissement du capital des emprunts (16)	3 250 000,00	2 991 852,67	
Totaux	22 181 030,51	13 730 819,26	2 602 636,75
Résultat budgétaire d'investissement 2022	0,00	-3 314 913,69	
Solde des RAR			2 899 721,01
Besoin de de financement de la SI (après intégration des RAR)			-415 192,68

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 ont principalement concerné :

- la fin de l'aménagement du Pôle d'Échange Intermodal,
- les subventions d'investissement aux budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et des Campings,
- les subventions aux particuliers dans le cadre de l'amélioration de l'habitat (OPAH et OPAH-RU),
- la participation à la RN122,
- la rénovation thermique de la tour de l'aéroport,
- l'installation de 14 habitations légères au centre de loisirs de Lascelles,
- la réalisation de la passerelle du bourg de Mandailles,
- la poursuite du cheminement pédestre autour du lac de Saint Etienne Cantalès.

Les recettes d'investissement ont été générées par des fonds propres (c'est-à-dire des recettes du FCTVA et l'affectation du résultat de fonctionnement 2021), de nouveaux emprunts et des subventions.

L'année 2022 a vu une stabilité de la dette, le capital restant dû s'établissant en fin d'exercice à 20 269 607 € soit une capacité de désendettement de 3,67 années.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	1 593 690,67
Produits des services (70-71-72)	288 000,00
Impôts et taxes (73)	22 438 500,00
Dotations, subventions et participations (74)	7 104 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	198 500,00
Atténuations de charges (013)	450 000,00
Produits financiers (76)	29 000,00
Produits exceptionnels (77)	12 400,00
Totaux	32 114 090,67
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	3 544 500,00
Charges de personnel (012)	5 943 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	497 240,67
Autres charges de gestion courante (65)	9 643 850,00
Atténuations de produits (014)	7 310 500,00
Charges financières (66)	477 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	56 000,00
Totaux	27 472 090,67
Résultat global de fonctionnement	4 642 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	4 642 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Le total des charges réelles proposé est supérieur de 9,9 % à celui du budget primitif de 2022. Les charges de personnel sont prévues en hausse de 6% car elles intègrent l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, les effets du GVT, la renégociation du RIFSEEP et les impacts des recrutements sur des postes vacants et des créations d'emploi.

Les charges à caractère général sont en hausse afin d'intégrer les effets de l'inflation notamment sur l'énergie. Elles intègrent également le coût de l'animation de la nouvelle OPAH mais qui bénéficie d'une subvention importante de l'ANAH.

Les autres charges de gestion courante qui comprennent les subventions versées sont en forte progression, cela est essentiellement dû à l'augmentation des participations du budget principal aux budgets annexes du Centre Aquatique et des Transports Urbains ainsi qu'à la hausse de la participation de la CABA à la ligne aérienne.

Comme les années précédentes, l'enveloppe financière du chapitre des dépenses imprévues a vocation soit à être ventilée sur les autres chapitres de fonctionnement si des besoins particuliers étaient constatés au cours de l'exercice soit à être transférée en l'investissement.

Les recettes :

Les produits des services devraient être stables par rapport aux chiffres constatés en 2022. Les bases de recettes fiscales sont en augmentation de 7,1% en 2023. La fraction de TVA constitue également une recette dynamique et devrait progresser d'environ 5 %. La CVAE

disparaît à compter de l'exercice 2023 pour les collectivités et versement d'une fraction complémentaire de TVA.

Les attributions de DGF n'ont pas encore été notifiées par la Préfecture ni même mises en ligne. Elles ont été estimées pour la part « intercommunalité » à 2,07 M€. Quant à la dotation part « compensation », elle est attendue au même niveau qu'en 2022.

Enfin, l'enveloppe nationale du FPIC étant stable à 1 milliard d'euros en 2023, il a été retenu une valeur identique au montant encaissé en 2022 sachant que les critères de répartition ont changé.

L'autofinancement prévisionnel est de 3 millions d'euros (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Fonds propres (10)		3 500 000,00	3 500 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	4 491 231,99	1 185 200,00	5 676 431,99
Autres produits (024-23-27-458)	11 125,77	1 102 000,00	1 113 125,77
Produit des emprunts (16)	1 000 000,00	3 389 000,00	4 389 000,00
Totaux	5 502 357,76	9 176 200,00	14 678 557,76
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		3 314 913,69	3 314 913,69
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 404 072,25	7 117 500,00	8 521 572,25
Autres dépenses d'investissement (204-26-27-458)	1 198 564,50	3 099 300,00	4 297 864,50
Dépenses imprévues d'investissement (020)		186 207,32	186 207,32
Amortissement du capital des emprunts (16)		3 000 000,00	3 000 000,00
Totaux	2 602 636,75	16 717 921,01	19 320 557,76
Résultat 2023 de la section d'investissement	2 899 721,01	-7 541 721,01	-4 642 000,00
Solde des opérations d'ordre entre section		4 642 000,00	4 642 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement pour 2023 concernent :

- le Boulodrome : études de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et l'amélioration énergétique,
- la réalisation d'une passerelle au centre de Lascelles,
- le Puech des Ouilhes : amélioration des équipements et poursuite de la réalisation d'un sentier autour du lac,
- le Centre Technique Communautaire : étude de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des bureaux et du magasin,
- les investissements pour le grand cycle de l'eau (GEPU et GEMAPI),
- les travaux de réaménagement de l'immeuble de la Paix (2° phase),
- les études pour le schéma de mobilité.

Les subventions d'investissement à verser concernent :

- l'OPAH-RU : poursuite des dispositifs d'aides aux particuliers,
- l'OPAH : nouvelle opération,
- les fonds de concours aux communes au titre de l'intérêt commun,
- des aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos électriques,
- le NPNRU : participation à la rénovation du quartier de Marmiers,
- les soutiens à l'équipement pour les budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des Campings et de l'Aéroport,

- des aides à l'immobilier d'entreprises,
- des soutiens à l'innovation : pôle d'excellence en microbiologie.

La section d'investissement est essentiellement équilibrée par des fonds propres, des subventions perçues notamment dans le cadre des contractualisations avec l'Etat, la Région et le Département ou des fonds européens ainsi que par de nouveaux emprunts qui représentent 51,5 % des dépenses d'équipement.

IV – Le Budget Annexe de l'Eau

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	1 306 865,48 €
Section d'investissement	1 658 791,35 €

Le résultat d'investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2023.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2023 à hauteur de 506 865,48 € et au compte 1068 pour un montant de 800 000 €. Le besoin de financement de la section d'investissement étant positif, il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation d'affectation à la section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (002)	453 620,02	453 620,02
Produits des services (70-71-72)	7 076 000,00	7 280 005,68
Autres produits de gestion courante (75)	15 000,00	7 023,73
Atténuations de charges (013)	25 500,00	82 162,74
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	2 000,00	38 960,86
Totaux	7 572 120,02	7 861 773,03
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	1 721 100,00	1 566 245,39
Charges de personnel (012)	2 630 000,00	2 618 462,21
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	66 120,02	
Autres charges de gestion courante (65)	52 100,00	48 106,36
Atténuations de produits (014)	1 400 000,00	1 354 860,00
Charges financières (66)	77 000,00	62 213,27
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	82 300,00	61 113,52
Totaux	6 028 620,02	5 711 000,75
Résultat d'exploitation 2022	1 543 500,00	2 150 772,28
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 543 500,00	843 906,80
Résultat budgétaire	0,00	1 306 865,48

Les recettes de fonctionnement encaissées au titre de l'exercice 2022 ont été supérieures à la prévision budgétaire et à celles de 2021. Cela provient de la légère augmentation des volumes d'eau vendus en 2022 et à l'augmentation des tarifs.

Les dépenses de fonctionnement ont été inférieures à la prévision d'environ 318 k€, ce qui a permis de dégager un résultat d'exploitation de plus de 2 M€ sur l'exercice (dont 453 k€ de résultat 2021 reporté). Cela est principalement dû à de moindres dépenses sur les achats à caractère général et des charges financières qui ont encore bénéficié de taux très bas.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	1 811 832,39	1 811 832,39	
Fonds propres (10)	900 000,00	900 000,00	
Subventions d'investissement perçues (13)	859 113,00	232 794,10	595 369,02
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	200 000,00	2 680,00	
Produit des emprunts (16)	1 550 000,00	500 000,00	
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 543 500,00	843 906,80	
Totaux	6 864 445,39	4 291 213,29	595 369,02
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	6 103 024,06	2 002 008,26	1 452 610,12
Dépenses imprévues d'investissement (020)	61 421,33		
Amortissement du capital des emprunts (16)	700 000,00	630 413,68	
Totaux	6 864 445,39	2 632 421,94	1 452 610,12
Résultat budgétaire d'investissement 2022	0,00	1 658 791,35	
Solde des RAR			-857 241,10
Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)		801 550,25	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 ont principalement concerné :

- la poursuite de la reprise des branchements plomb,
- d'importants programmes de rénovation des réseaux sur les communes (ex. : Aurillac, Giou de Mamou, Jussac, Lascelles, Mandailles, Ytrac, ...),
- la rénovation du château d'eau de Coissy.

Les recettes d'investissement ont été essentiellement constituées par des fonds propres, des subventions et de l'emprunt.

Le niveau d'endettement au 31/12/2022 s'établissait à 6 062 519 € soit une capacité de désendettement de 3,57 années.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	506 865,48
Produits des services (70-71-72)	7 459 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	15 000,00
Atténuations de charges (013)	50 000,00
Produits exceptionnels (77)	2 000,00
Totaux	8 032 865,48
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	1 925 800,00
Charges de personnel (012)	2 715 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	67 965,48
Autres charges de gestion courante (65)	53 000,00
Atténuations de produits (014)	1 430 000,00
Charges financières (66)	181 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	78 100,00
Totaux	6 450 865,48
Résultat global de fonctionnement	1 582 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 582 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Le niveau global des charges réelles du budget évolue d'environ 400 k€ par rapport au budget 2022. Les charges à caractère général progressent pour tenir compte de l'inflation, quant aux dépenses de personnel, elles sont prévues en progression de 3,2 %.

Les charges financières vont augmenter fortement du fait de l'évolution des taux d'intérêt et des nouveaux emprunts.

Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services suivent l'évolution des tarifs qui ont été votés en décembre 2021 (soit + 6,45 %).

L'autofinancement prévisionnel est stable à 1,08 million d'euros (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		1 658 791,35	1 658 791,35
Fonds propres (10)		800 000,00	800 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	595 369,02	658 800,00	1 254 169,02
Autres produits (024-23-27-458)		200 000,00	200 000,00
Produit des emprunts (16)		800 000,00	800 000,00
Totaux	595 369,02	4 117 591,35	4 712 960,37
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 452 610,12	4 057 000,00	5 509 610,12
Dépenses imprévues d'investissement (020)		95 350,25	95 350,25
Amortissement du capital des emprunts (16)		690 000,00	690 000,00
Totaux	1 452 610,12	4 842 350,25	6 294 960,37
Résultat 2023 de la section d'investissement	-857 241,10	-724 758,90	-1 582 000,00
Solde des opérations d'ordre entre section		1 582 000,00	1 582 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2023 concernent :

- la régularisation des périmètres de captage (DUP),
- l'achèvement de la rénovation du château d'eau de Coissy,
- la reprise de la chambre et des réseaux de Clavières et séparation des réseaux d'amenée depuis les puits et les galeries de Velzic,
- des travaux sur communes (Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Lacapelle-Viescamp, Marmanhac, Naucelles, Yolet, Ytrac...)

Ces dépenses sont financées par des subventions (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Etat et budget principal de la CABA), des fonds propres et de nouveaux emprunts prévisionnels qui représentent environ 15 % des dépenses d'équipement.

V – Le Budget Annexe de l'Assainissement

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	1 691 029,01 €
Section d'investissement	-2 208 029,20 €

Le résultat d'investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 - Dépenses au budget primitif 2023.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2023 pour 691 029,01 € et au compte 1068 pour un montant de 1 000 000 €, soit bien au-delà de l'affectation minimum de 523 841,34 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (002)	433 482,08	433 482,08
Produits des services (70-71-72)	5 567 500,00	5 320 902,18
Dotations, subventions et participations (74)	112 000,00	136 983,00
Autres produits de gestion courante (75)	12 000,00	42 778,21
Atténuations de charges (013)	60 500,00	21 874,24
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	40 000,00	55 577,15
Totaux	6 225 482,08	6 011 596,86
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	2 101 000,00	1 858 000,06
Charges de personnel (012)	1 770 000,00	1 742 182,39
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	183 182,08	
Autres charges de gestion courante (65)	38 000,00	31 066,52
Atténuations de produits (014)	1 500,00	
Charges financières (66)	185 000,00	96 093,54
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	62 800,00	41 500,49
Totaux	4 341 482,08	3 768 843,00
Résultat d'exploitation 2022	1 884 000,00	2 242 753,86
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 884 000,00	551 724,85
Résultat budgétaire	0,00	1 691 029,01

Comme sur le budget de l'Eau et pour les mêmes causes, les recettes de fonctionnement encaissées au titre de 2022 ont été supérieures à celles de 2021.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement, principalement les chapitres des charges à caractère général et des charges de personnel ont été contenus en deçà des prévisions budgétaires.

De la sorte, le résultat d'exploitation généré pour l'exercice 2022 s'élève à environ 2,2 M€ (dont 433 k€ d'excédent reporté) soit une valeur équivalente à celle de 2021.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	526 646,83	526 646,83	
Fonds propres (10)	1 100 000,00	1 100 000,00	
Subventions d'investissement perçues (13)	3 946 345,92	1 557 685,55	286 489,51
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	1 333 431,73	132 671,00	297 691,27
Produit des emprunts (16)	12 150 000,00	7 000 000,00	2 500 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 884 000,00	551 724,85	
Totaux	20 940 424,48	10 868 728,23	3 084 180,78
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	18 954 630,75	12 211 255,99	1 399 992,89
Autres dépenses d'investissement	600 000,00		
Dépenses imprévues d'investissement (020)	55 793,73		
Amortissement du capital des emprunts (16)	1 330 000,00	865 501,44	
Totaux	20 940 424,48	13 076 757,43	1 399 992,89
Résultat budgétaire d'investissement 2022	0,00	-2 208 029,20	
Solde des RAR			1 684 187,89
Besoin de de financement de la SI (après intégration des RAR)		-523 841,31	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 ont principalement concerné :

- les travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie,
- des travaux de réfection de l'incinérateur de boues,
- les travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Mandailles,
- des travaux de réseaux sur la ville d'Aurillac (Boudieu, avenue de la Libération, rues Jeanne de la Treille et Carmel, ...) et sur les communes (Jussac, Ytrac...).

Les recettes d'investissement ont été essentiellement constituées de subventions, de nouveaux emprunts et de fonds propres.

Le niveau d'endettement au 31/12/2022 s'établissait à 12 951 883 € soit une capacité de désendettement de 7,16 années. L'accroissement de la dette a été important en 2022 (+6,1 M€) du fait des dépenses pour le système d'assainissement de Souleyrie.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	691 029,01
Produits des services (70-71-72)	5 774 500,00
Dotations, subventions et participations (74)	5 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	25 000,00
Atténuations de charges (013)	22 000,00
Produits exceptionnels (77)	58 600,00
Totaux	6 576 129,01
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	2 221 500,00
Charges de personnel (012)	1 895 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	217 629,01
Autres charges de gestion courante (65)	37 000,00
Atténuations de produits (014)	1 500,00
Charges financières (66)	340 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	47 000,00
Totaux	4 759 629,01
Résultat global de fonctionnement	1 816 500,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	1 816 500,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Le chapitre 011 est présenté à un niveau supérieur à celui de 2022 afin de tenir compte de l'inflation et de l'ouverture de la nouvelle station de Souleyrie.

Les charges de personnel sont également projetées en hausse car 2 postes sont prévus pour la gestion des eaux pluviales urbaines.

Les charges financières vont fortement augmenter du fait d'un nouvel emprunt à contracter notamment pour financer le projet de Souleyrie mais également du fait de l'augmentation des taux d'intérêt.

Les recettes :

Les recettes liées au produit des services évoluent à proportion des hausses de tarifs votées en décembre (+ 6,31 %) et intègrent la participation du budget principal au titre de la GEPU.

L'autofinancement prévisionnel se maintient à un niveau élevé soit 1,1 millions d'euros (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Fonds propres (10)		1 000 000,00	1 000 000,00
Subventions d'investissement perçues (13)	286 489,51	9 730 000,00	10 016 489,51
Autres produits (024-23-27-458)	297 691,27	1 190 000,00	1 487 691,27
Produit des emprunts (16)	2 500 000,00	5 800 000,00	8 300 000,00
Totaux	3 084 180,78	17 720 000,00	20 804 180,78
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		2 208 029,20	2 208 029,20
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 399 992,89	16 536 000,00	17 935 992,89
Autres dépenses d'investissement (24-26-27-458)		990 000,00	990 000,00
Dépenses imprévues d'investissement (020)		66 658,69	66 658,69
Amortissement du capital des emprunts (16)		1 420 000,00	1 420 000,00
Totaux	1 399 992,89	21 220 687,89	22 620 680,78
Résultat 2023 de la section d'investissement	1 684 187,89	-3 500 687,89	-1 816 500,00
Solde des opérations d'ordre entre section		1 816 500,00	1 816 500,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2023 concernent :

- la rénovation du système d'assainissement de Souleyrie,
- la rénovation du système d'assainissement de Vézac (STEP),
- la réhabilitation de la STEP de Saint Simon,
- des travaux sur les communes (Aurillac, Marmanhac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint Simon, Yolet...).

Ces dépenses seront financées par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat, du Département et du budget principal de la CABA ainsi que par de nouveaux emprunts prévisionnels qui vont représenter plus de 40% du volume des dépenses d'équipement.

VI – Le Budget Annexe des TDMA

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	727 608,88 €
Section d'investissement	570 421,01 €

Le résultat d'investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2023.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2023 en totalité. Le besoin de financement de la section d'investissement étant positif, il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation d'affectation à la section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (002)	349 056,67	349 056,67
Produits des services (70-71-72)	2 380 000,00	2 441 865,21
Impôts et taxes (73)	6 500 000,00	6 555 120,00
Dotations, subventions et participations (74)	400 300,00	551 098,93
Autres produits de gestion courante (75)	100 000,00	3 271,53
Atténuations de charges (013)	40 000,00	35 451,88
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	51 500,00	121 986,48
Totaux	9 820 856,67	10 057 850,70
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	6 189 200,00	6 016 430,16
Charges de personnel (012)	2 718 000,00	2 661 102,10
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	6 056,67	
Autres charges de gestion courante (65)	21 600,00	21 247,90
Charges financières (66)	62 000,00	54 980,24
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	27 700,00	21 277,12
Totaux	9 024 556,67	8 775 037,52
Résultat d'exploitation 2022	796 300,00	1 282 813,18
Solde des mouvements d'ordre entre sections	796 300,00	555 204,30
Résultat budgétaire	0,00	727 608,88

Globalement les recettes de fonctionnement ont été supérieures à la prévision, notamment les produits des services et les participations des éco-organismes.

Les dépenses de personnel ont été contenues et bien que les dépenses à caractère général aient été inférieures à la prévision, il est à relever que les coûts de traitement des déchets ont été largement supérieurs à ceux des années précédentes.

Dans ce contexte, l'objectif annoncé de maintenir un niveau durable d'épargne brute au-delà d'une valeur comprise entre 0,8 et 1 million d'euros a été atteint en 2022.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)			
Fonds propres (10)	650 000,00	561 827,75	
Subventions d'investissement perçues (13)	10 000,00		
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	523 959,56	379 371,42	
Produit des emprunts (16)	1 000 000,00	500 000,00	200 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	796 300,00	555 204,30	
Totaux	2 980 259,56	1 996 403,47	200 000,00
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	50 902,73	50 902,73	
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	2 010 739,16	623 146,90	718 058,18
Autres dépenses d'investissement			
Dépenses imprévues d'investissement (020)	43 617,67		
Amortissement du capital des emprunts (16)	875 000,00	751 932,83	
Totaux	2 980 259,56	1 425 982,46	718 058,18
Résultat budgétaire d'investissement 2022	0,00	570 421,01	
Solde des RAR			-518 058,18
Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)		52 362,83	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 ont principalement concerné :

- la fin des travaux de restructuration du site de l'Yser,
- la poursuite des achats de renouvellement de matériel roulant, de bennes et de colonnes enterrées.

Les recettes d'investissement ont été essentiellement constituées de subventions, de nouveaux emprunts et de fonds propres.

Le capital restant dû de la dette s'élevait à 5 311 790 € au 31/12/2022 soit une capacité de désendettement de 5,71 années.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	727 608,88
Produits des services (70-71-72)	2 565 000,00
Impôts et taxes (73)	7 152 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	450 300,00
Autres produits de gestion courante (75)	35 000,00
Atténuations de charges (013)	15 000,00
Produits exceptionnels (77)	46 000,00
Totaux	10 990 908,88
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	6 866 200,00
Charges de personnel (012)	2 867 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	193 208,88
Autres charges de gestion courante (65)	23 100,00
Charges financières (66)	208 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	37 100,00
Totaux	10 194 608,88
Résultat global de fonctionnement	796 300,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	796 300,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Le chapitre 011 va progresser d'environ 11 % en 2023, cette hausse importante provient de l'augmentation de la TGAP qui passe de 45 € la tonne en 2022 à 52 € en 2023, de l'augmentation des coûts de traitement des déchets et de la hausse des coûts de l'énergie.

Les charges de personnel devraient être contenues en 2023 à la seule hausse du GVT, de la revalorisation du RIFSEEP et de l'effet année pleine de l'augmentation du point d'indice.

L'effet taux sur les charges financières de la dette en cours devrait être important et des charges financières sur la dette nouvelle vont encore augmenter ce poste de dépense.

L'autofinancement prévisionnel se situe à 0,8 million d'euros.

Les recettes :

Les recettes liées au produit des services sont prévues en hausse du fait de la progression des services couverts par la redevance spéciale et de l'ajustement voté en décembre des tarifs des prestations assurées au profit de tiers.

Le produit de la TEOM va augmenter sous l'effet conjugué de la revalorisation législative des bases (+ 7,1%) et du passage du taux de la TEOM de 10,40% à 10,65%.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		570 421,01	570 421,01
Fonds propres (10)		540 000,00	540 000,00
Autres produits (024-23-27-458)		150 000,00	150 000,00
Produit des emprunts (16)	200 000,00	2 200 000,00	2 400 000,00
Totaux	200 000,00	3 460 421,01	3 660 421,01
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	718 058,18	2 805 000,00	3 523 058,18
Dépenses imprévues d'investissement (020)		63 662,83	63 662,83
Amortissement du capital des emprunts (16)		870 000,00	870 000,00
Totaux	718 058,18	3 738 662,83	4 456 721,01
Résultat 2023 de la section d'investissement	-518 058,18	-278 241,82	-796 300,00
Solde des opérations d'ordre entre section		796 300,00	796 300,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2023 concernent :

- l'achat d'une presse à balles,
- le renouvellement de matériel roulant, de colonnes d'apport volontaire et de logiciels pour préparer les évolutions de la collecte.

Ces dépenses seront financées par des fonds propres et de nouveaux emprunts prévisionnels qui couvriraient ainsi près de 70% des dépenses d'équipement.

VII – Le Budget Annexe du PLIE

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	38 768,68 €
Section d'investissement	9 680,70 €

Le résultat d'investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2023.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en totalité en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2023 soit 9 680,70 €. Le besoin de financement de la section d'investissement étant positif, il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation d'affectation à la section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (002)	9 704,54	9 704,54
Dotations, subventions et participations (74)	12 000,00	12 196,84
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	34 000,00	59 868,24
Totaux	55 704,54	81 769,62
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	25 200,00	14 460,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	504,54	
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	30 000,00	28 540,94
Totaux	55 704,54	43 000,94
Résultat d'exploitation 2022	0,00	38 768,68
Solde des mouvements d'ordre entre sections		
Résultat budgétaire	0,00	38 768,68

Pour rappel, la gestion de ce dispositif a été transféré au Département au 01/01/2022. Les opérations comptables retracent uniquement les soldes de factures à payer sur la fin des actions et les soldes des subventions de FSE restant à percevoir.

La fin de la gestion a été contrôlée et le montant de subvention acté mais non encore versé au 31/12/2022.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	9 680,70	9 680,70	
Totaux	9 680,70	9 680,70	0,00
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	9 000,00		
Dépenses imprévues d'investissement (020)	680,70		
Totaux	9 680,70	0,00	0,00
Résultat budgétaire d'investissement 2022	0,00	9 680,70	
Solde des RAR			0,00
Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)		9 680,70	

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	38 768,68
Totaux	38 768,68
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	768,68
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	38 000,00
Totaux	38 768,68
Résultat global de fonctionnement	0,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	
Résultat budgétaire	0,00

Il s'agit probablement du dernier exercice comptable présenté pour le budget annexe du PLIE. En effet, sa gestion a été transférée au Département au 1^{er} janvier 2022. Les opérations comptables à prévoir sur cette année concernent simplement l'exécution du solde de la subvention FSE à percevoir.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		9 680,70	9 680,70
Totaux	0,00	9 680,70	9 680,70
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)		9 000,00	9 000,00
Dépenses imprévues d'investissement (020)		680,70	680,70
Totaux	0,00	9 680,70	9 680,70
Résultat 2023 de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Solde des opérations d'ordre entre section			0,00
Résultat budgétaire			0,00

La section d'investissement pour 2023 reprend le résultat reporté de 2023, aucune dépense ne devrait être exécutée sur ce budget en 2023.

VIII – Le Budget Annexe des Campings Communautaires

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	105 491,44 €
Section d'investissement	384 940,23 €

Le résultat d'investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2023.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2023 en totalité soit 105 491,44 €. Pour rappel, le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation minimum obligatoire.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (002)	44 034,68	44 034,68
Produits des services (70-71-72)	170 000,00	170 979,63
Autres produits de gestion courante (75)	25 500,00	25 765,26
Atténuations de charges (013)	1 000,00	402,48
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	100 400,00	100 375,00
Totaux	340 934,68	341 557,05
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	112 700,00	95 884,15
Charges de personnel (012)	134 000,00	124 852,16
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	15 684,68	
Autres charges de gestion courante (65)	1 000,00	2,40
Atténuations de produits (014)	8 000,00	7 052,98
Charges financières (66)	13 500,00	4 729,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	5 150,00	112,50
Totaux	290 034,68	232 633,19
Résultat d'exploitation 2022	50 900,00	108 923,86
Solde des mouvements d'ordre entre sections	50 900,00	3 432,42
Résultat budgétaire	0,00	105 491,44

Les recettes des produits des services ont été conformes à la prévision, mais il faut rappeler que le festival Eclat a pu se dérouler en 2022. Les recettes commerciales sont toutefois inférieures au niveau de 2019 mais le camping de l'Ombrade est en pleine restructuration et n'a pu ouvrir sur l'ensemble de la période estivale. La participation du budget principal a été de 100 000 €.

Les dépenses réelles ont été inférieures aux crédits ouverts de plus de 57 k€, cela a notamment été le cas sur le chapitre des charges à caractère général et des charges de personnel. Cette maîtrise des coûts a permis de générer un résultat d'exploitation de 109 k€ sur l'exercice 2022.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	335 221,81	335 221,81	
Subventions d'investissement perçues (13)	1 469 802,50	1 054 210,65	415 591,85
Produit des emprunts (16)	1 462 500,00	800 000,00	500 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	50 900,00	3 432,42	
Totaux	3 318 424,31	2 192 864,88	915 591,85
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	3 205 737,33	1 771 257,99	1 142 791,62
Dépenses imprévues d'investissement (020)	22 686,98		
Amortissement du capital des emprunts (16)	90 000,00	36 666,66	
Totaux	3 318 424,31	1 807 924,65	1 142 791,62
Résultat budgétaire d'investissement 2022	0,00	384 940,23	
Solde des RAR			-227 199,77
Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)		157 740,46	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 ont été principalement attachées aux travaux de réaménagement du camping de l'Ombrade.

Les recettes d'investissement ont été constituées de nouveaux emprunts et de subventions.

Le capital restant dû de la dette a fortement progressé en 2022 et s'élevait à 888 333 € au 31/12/2022 soit une capacité de désendettement de 13,69 années.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	105 491,44
Produits des services (70-71-72)	180 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	9 000,00
Atténuations de charges (013)	1 000,00
Produits exceptionnels (77)	100 000,00
Totaux	395 491,44
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	120 200,00
Charges de personnel (012)	138 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	17 641,44
Autres charges de gestion courante (65)	8 200,00
Atténuations de produits (014)	10 000,00
Charges financières (66)	15 800,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	4 150,00
Totaux	313 991,44
Résultat global de fonctionnement	81 500,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	81 500,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Le montant des charges à caractère général est prévu en augmentation afin d'intégrer l'inflation, les charges d'intérêt supplémentaires et le GVT sur les charges de personnel.

Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services sont prévues en augmentation avec la mise en service du camping de l'Ombrade (emplacements et HLL).

La subvention du budget principal est maintenue à 100 000 €.

L'autofinancement prévisionnel est d'environ – 24 000 € (hors résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		384 940,23	384 940,23
Fonds propres (10)			0,00
Subventions d'investissement perçues (13)	415 591,85	100 000,00	515 591,85
Produit des emprunts (16)	500 000,00	150 000,00	650 000,00
Totaux	915 591,85	634 940,23	1 550 532,08
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 142 791,62	379 000,00	1 521 791,62
Dépenses imprévues d'investissement (020)		15 240,46	15 240,46
Amortissement du capital des emprunts (16)		95 000,00	95 000,00
Totaux	1 142 791,62	489 240,46	1 632 032,08
Résultat 2023 de la section d'investissement	-227 199,77	145 699,77	-81 500,00
Solde des opérations d'ordre entre section		81 500,00	81 500,00
Résultat budgétaire			0,00

Les grands projets d'équipement inscrits en 2023 concernent :

- la fin du réaménagement du camping de l'Ombrade,
- le remplacement de mobil-homes au camping de la Cère.

Ces dépenses seront financées par des subventions de l'Etat, de la Région, du Département et du budget principal et par de nouveaux emprunts.

IX – Le Budget Annexe des Transports Urbains

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	81 487,82 €
Section d'investissement	-116 687,62 €

Le résultat d'investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 - Dépenses au budget primitif 2023.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2023 pour la totalité soit 81 478,96 €. Pour rappel, le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, il n'y a lieu de prévoir une affectation obligatoire minimale.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (002)	357 002,83	357 002,83
Produits des services (70-71-72)	670 000,00	698 539,32
Impôts et taxes (73)	2 900 000,00	2 893 482,06
Dotations, subventions et participations (74)	891 000,00	888 465,26
Autres produits de gestion courante (75)	25 000,00	28 053,97
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	1 105 000,00	1 105 979,86
Totaux	5 948 002,83	5 971 523,30
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	5 130 500,00	5 124 998,25
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	26 202,83	
Autres charges de gestion courante (65)	103 000,00	91 862,43
Atténuations de produits (014)	5 000,00	842,22
Charges financières (66)	21 600,00	13 786,27
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	4 300,00	1 330,42
Totaux	5 290 602,83	5 232 819,59
Résultat d'exploitation 2022	657 400,00	738 703,71
Solde des mouvements d'ordre entre sections	657 400,00	657 216,39
Résultat budgétaire	0,00	81 487,32

Les recettes liées aux produits des services ont progressé en 2022 et elles ont même été supérieures à la prévision. Mais les ventes de billetterie n'ont pas retrouvé leur niveau de 2019 qui s'établissait à presque 775 k€.

Le produit du Versement de Transport a été conforme aux attentes. La subvention versée par le budget principal a fortement progressé et a été portée à 1 100 000 € soit à un niveau jamais atteint.

Concernant les charges à caractère général, la rémunération de la Stabus a augmenté d'environ 500 k€. En effet, une nouvelle ligne vers la Sablière et des navettes estivales ont été mises en service depuis 2021. De plus, du fait de l'inflation, les indices sur lesquels sont revalorisés les prix du contrat du délégataire ont été importants en 2022.

Le résultat budgétaire s'est donc établi à 81 k€.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	283 284,71	283 284,71	
Subventions d'investissement perçues (13)	242 064,00		232 800,00
Produit des emprunts (16)	1 400 000,00	200 000,00	550 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	657 400,00	657 216,39	
Totaux	2 582 748,71	1 140 501,10	782 800,00
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	1 764 445,75	592 943,69	600 926,11
Autres dépenses d'investissement	500 000,00	500 000,00	
Dépenses imprévues d'investissement (020)	18 302,96		
Amortissement du capital des emprunts (16)	300 000,00	164 245,03	
Totaux	2 582 748,71	1 257 188,72	600 926,11
Résultat budgétaire d'investissement 2022	0,00	-116 687,62	
Solde des RAR			181 873,89
Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)		65 186,27	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 ont été liées à l'achat de 2 bus hybrides et au versement d'une avance de trésorerie à la Stabus.

Les recettes d'investissement ont été constituées de fonds propres et de nouveaux emprunts. Le capital restant dû de la dette s'établissait à 1 665 901 € au 31/12/2022 soit une capacité de désendettement de 4,36 années.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	81 487,82
Produits des services (70-71-72)	740 000,00
Impôts et taxes (73)	2 950 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	901 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	26 500,00
Produits exceptionnels (77)	1 510 000,00
Totaux	6 208 987,82
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	5 524 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	41 587,82
Autres charges de gestion courante (65)	103 000,00
Atténuations de produits (014)	5 000,00
Charges financières (66)	46 500,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	3 200,00
Totaux	5 723 287,82
Résultat global de fonctionnement	485 700,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	485 700,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Pour mémoire, le contrat d'Obligation de Service Public établi entre la CABA et la STABUS a été renégocié avec effet au 1^{er} janvier 2019, la rémunération du délégataire ayant alors pris en considération les charges réelles de 2018.

Pour 2023, la prévision intègre le même niveau de service que l'an passé (y compris l'effet en année pleine pour la ligne 6 Sablière et les lignes estivales). Le contrat progresse également en fonction notamment de la revalorisation des indices suivant l'inflation actuelle et à venir.

Les charges de 2023 comprennent également les charges de maintenance des logiciels de billettique ainsi que les prestations de gestion du Pôle d'Echange Intermodal.

Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services ainsi que le Versement Mobilité sont attendues en progression par rapport à celles encaissées en 2022.

La subvention du budget principal soit être portée à 1 500 000 € en 2025 soit une augmentation de 36% par rapport à 2022.

L'autofinancement prévisionnel se situe à 404 213 € (sans le résultat reporté).

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Subventions d'investissement perçues (13)	232 800,00		232 800,00
Autres produits (024-23-27-458)		50 000,00	50 000,00
Produit des emprunts (16)	550 000,00	950 000,00	1 500 000,00
Totaux	782 800,00	1 000 000,00	1 782 800,00
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		116 687,62	116 687,62
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	600 926,11	1 222 000,00	1 822 926,11
Dépenses imprévues d'investissement (020)		63 886,27	63 886,27
Amortissement du capital des emprunts (16)		265 000,00	265 000,00
Totaux	600 926,11	1 667 573,89	2 268 500,00
Résultat 2023 de la section d'investissement	181 873,89	-667 573,89	-485 700,00
Solde des opérations d'ordre entre section		485 700,00	485 700,00
Résultat budgétaire			0,00

Les dépenses d'équipement vont principalement concerner le renouvellement partiel du parc de bus, le renouvellement des logiciels d'informations voyageurs et l'installation de toitures photovoltaïques sur les ateliers de la Stabus.

Les recettes sont constituées par des reports de subventions et de nouveaux emprunts.

X – Le Budget Annexe de l’Aéroport

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l’exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	429 899,79 €
Section d’investissement	926 232,55 €

Le résultat d’investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 - Recettes au budget primitif 2023.

L’affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2023 en totalité soit 429 899,79 €. Le besoin de financement de la section d’investissement étant positif, il est rappelé qu’il n’y a pas d’obligation d’affectation à la section d’investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (002)	437 297,77	437 297,77
Produits des services (70-71-72)	562 000,00	638 481,68
Dotations, subventions et participations (74)	590 000,00	662 078,01
Autres produits de gestion courante (75)	5 000,00	31 296,36
Atténuations de charges (013)	62 000,00	35 992,12
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	37 200,00	37 669,15
Totaux	1 693 497,77	1 842 815,09
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	939 200,00	793 653,98
Charges de personnel (012)	578 000,00	512 672,23
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	51 697,77	
Autres charges de gestion courante (65)	4 000,00	48,69
Atténuations de produits (014)	2 000,00	
Charges financières (66)	9 300,00	8 651,04
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	3 500,00	1 398,34
Totaux	1 587 697,77	1 316 424,28
Résultat d’exploitation 2022	105 800,00	526 390,81
Solde des mouvements d’ordre entre sections	105 800,00	96 491,02
Résultat budgétaire	0,00	429 899,79

En 2021, les recettes commerciales ainsi que les reversements de taxes passagers par l’Etat ont été plus importantes que celles constatées en 2021 ainsi qu’aux prévisions budgétaires. Les subventions d’équilibre versées à parité par le budget principal de la CABA et le Département ont pu être baissées à 120 000 € par collectivité. Le résultat budgétaire a été positif grâce au résultat reporté de 2021 qui était important.

Dans ce contexte, les charges à caractère général et les charges de personnel ont été contenues et sont donc largement inférieures à la prévision. Cela a permis de générer un résultat d’exploitation de 526 390,81 €.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	938 439,80	938 439,80	
Subventions d'investissement perçues (13)	112 000,00	6 764,00	
Solde des mouvements d'ordre entre sections	105 800,00	96 491,02	
Totaux	1 156 239,80	1 041 694,82	0,00
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	454 667,62	79 795,59	99 508,17
Dépenses imprévues d'investissement (020)	16 572,18		
Amortissement du capital des emprunts (16)	685 000,00	35 666,68	
Totaux	1 156 239,80	115 462,27	99 508,17
Résultat budgétaire d'investissement 2022	0,00	926 232,55	
Solde des RAR			-99 508,17
Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)		826 724,38	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 ont été très limitées et ont concerné :

- L'achat d'un logiciel de facturation,
- L'achat d'une tondeuse,
- La mise en place de la vidéoprotection,
- Le déplacement du TNL (télémètre de nuage laser).

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par des fonds propres

Le capital restant dû s'élevait à 1 071 914 € au 31/12/2022, soit une capacité de désendettement de 12,03 années.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	429 899,79
Produits des services (70-71-72)	709 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	620 000,00
Autres produits de gestion courante (75)	7 000,00
Atténuations de charges (013)	27 000,00
Produits exceptionnels (77)	79 000,00
Totaux	1 871 899,79
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	979 800,00
Charges de personnel (012)	662 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	59 999,79
Autres charges de gestion courante (65)	3 000,00
Atténuations de produits (014)	2 000,00
Charges financières (66)	10 000,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	54 800,00
Totaux	1 771 599,79
Résultat global de fonctionnement	100 300,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	100 300,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Les charges à caractère général devraient être supérieures à celles du compte administratif 2022 en lien avec l'évolution de l'activité et les effets de l'inflation.

Les charges de personnel devraient être en augmentation par rapport au compte administratif 2022 mais les effectifs restent stables nonobstant les mouvements de salariés en cours. Néanmoins le responsable d'exploitation recruté depuis le 1^{er} janvier est désormais rémunéré directement par ce budget annexe et ne passe plus par l'intermédiaire des remboursements de frais entre budget. Cela ne change donc pas les charges globales.

Les recettes :

Les recettes commerciales sont projetées en croissance par rapport à celles encaissées en 2022.

Les subventions du budget principal et du Département qui étaient de 120 000 € en 2022 sont réduites et ramenées à 100 000 € en 2023. Les versements de la DGAC sont espérés en hausse avec la reprise de l'activité.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		926 232,55	926 232,55
Subventions d'investissement perçues (13)		764 000,00	764 000,00
Totaux	0,00	1 690 232,55	1 690 232,55
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	99 508,17	860 000,00	959 508,17
Dépenses imprévues d'investissement (020)		111 024,38	111 024,38
Amortissement du capital des emprunts (16)		720 000,00	720 000,00
Totaux	99 508,17	1 691 024,38	1 790 532,55
Résultat 2023 de la section d'investissement	-99 508,17	-791,83	-100 300,00
Solde des opérations d'ordre entre section		100 300,00	100 300,00
Résultat budgétaire			0,00

Suite à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, la section d'investissement de ce budget annexe va désormais couvrir les dépenses à caractère immobilier et mobilier.

Pour 2023 ces dépenses vont concerner la mise aux normes de la rampe d'approche et des études pour la restructuration des bâtiments aéroportuaires (aérogare, bâtiment SSLIA et aéroclub).

Les recettes sont constituées de subventions et du résultat antérieur reporté.

XI – Le Budget Annexe du Centre Aquatique

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	98 850,17 €
Section d'investissement	-7 734,80 €

Le résultat d'investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 - Dépenses au budget primitif 2023.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée en report au 002 - Recettes du budget de fonctionnement 2023 pour la totalité soit 98 850,17 €, le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, il n'y a pas d'affectation minimum.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Résultat de fonctionnement 2021 reporté (002)	108 619,26	108 619,26
Produits des services (70-71-72)	460 000,00	477 620,35
Dotations, subventions et participations (74)	2 500,00	754,02
Autres produits de gestion courante (75)	1 143 500,00	1 144 785,02
Atténuations de charges (013)	35 000,00	23 240,93
Produits exceptionnels (77) et provisions (78)	4 600,00	5 679,69
Totaux	1 754 219,26	1 760 699,27
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	785 000,00	707 972,86
Charges de personnel (012)	891 000,00	883 619,42
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	4 019,26	
Autres charges de gestion courante (65)	100,00	1,14
Charges financières (66)	9 000,00	5 152,39
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	1 800,00	705,92
Totaux	1 690 919,26	1 597 451,73
Résultat d'exploitation 2022	63 300,00	163 247,54
Solde des mouvements d'ordre entre sections	63 300,00	64 397,37
Résultat budgétaire	0,00	98 850,17

Les dépenses à caractère général et de personnel ont été moins importantes que prévu mais elles ont été bien supérieures à celles de 2021. En effet, ce budget a supporté une forte inflation sur l'énergie. Ce poste de dépenses est passé de 249 k€ à 422 k€ soit une évolution de près de 70%.

Les produits ont progressé de 88% par rapport à 2021 mais ils n'ont pas encore retrouvé le niveau de 2019. Pour assurer un équilibre minimal, le budget principal de la CABA a donc dû verser une subvention de fonctionnement de 1 130 000 €.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	46 403,68	46 403,68	
Fonds propres (10)	80 000,00	20 511,82	
Autres produits (024-20-204-21-23-27-458)	70 000,00		
Produit des emprunts (16)	400 000,00		20 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	63 300,00	64 397,37	
Totaux	659 703,68	131 312,87	20 000,00
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	569 394,39	92 380,99	2 265,84
Dépenses imprévues d'investissement (020)	25 309,29		
Amortissement du capital des emprunts (16)	65 000,00	46 666,68	
Totaux	659 703,68	139 047,67	2 265,84
Résultat budgétaire d'investissement 2022	0,00	-7 734,80	
Solde des RAR			17 734,16
Excédent de financement de la SI (après intégration des RAR)		9 999,36	

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 ont été principalement liées aux opérations de gros entretien et à des achats de matériel.

Les recettes d'investissement sont constituées exclusivement par des fonds propres.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Résultat de fonctionnement 2022 reporté (002)	98 850,17
Produits des services (70-71-72)	525 000,00
Dotations, subventions et participations (74)	1 500,00
Autres produits de gestion courante (75)	1 312 000,00
Atténuations de charges (013)	30 000,00
Produits exceptionnels (77)	2 000,00
Totaux	1 969 350,17
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	890 000,00
Charges de personnel (012)	925 000,00
Dépenses imprévues de fonctionnement (022)	52 950,17
Autres charges de gestion courante (65)	100,00
Charges financières (66)	24 600,00
Charges exceptionnelles (67) et provisions (68)	8 700,00
Totaux	1 901 350,17
Résultat global de fonctionnement	68 000,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	68 000,00
Résultat budgétaire	0,00

Les charges :

Les dépenses à caractère général sont projetées en progression par rapport à 2022 du fait de la forte progression des prix de l'énergie.

Les dépenses de personnel sont également en hausse afin de prévoir les effets du GVT et de la revalorisation du RIFSEEP ainsi que l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenu au 1^{er} juillet 2022.

L'autofinancement prévisionnel se situe à - 30 850 € sans le résultat reporté.

Les recettes :

Les recettes liées aux produits des services sont attendues en hausse grâce à une fréquentation espérée plus importante et à une hausse des tarifs votés lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022.

La subvention du budget principal doit être portée à 1 300 000 €, en hausse de 170 000 € par rapport à 2022 afin de garantir l'équilibre de la section de fonctionnement.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Fonds propres (10)		65 000,00	65 000,00
Autres produits (024-23-27-458)		70 000,00	70 000,00
Produit des emprunts (16)	20 000,00	480 000,00	500 000,00
Totaux	20 000,00	615 000,00	635 000,00
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		7 734,80	7 734,80
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)	2 265,84	590 300,00	592 565,84
Dépenses imprévues d'investissement (020)		29 699,36	29 699,36
Amortissement du capital des emprunts (16)		73 000,00	73 000,00
Totaux	2 265,84	700 734,16	703 000,00
Résultat 2023 de la section d'investissement	17 734,16	-85 734,16	-68 000,00
Solde des opérations d'ordre entre section		68 000,00	68 000,00
Résultat budgétaire			0,00

Les dépenses inscrites en 2023 vont essentiellement concerner des aménagements extérieurs dont l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking et différents travaux nécessaires au gros entretien du site et au renouvellement d'équipements.

Ces dépenses seront financées par des fonds propres et par l'emprunt.

XII – Le Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques

Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2017 en application des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe qui a supprimé la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques. Sur le territoire de la CABA deux zones d'activités étaient en cours d'aménagement et de commercialisation, il s'agissait des ZAE « du Garrigoux » à Saint-Paul des Landes et « des Rivières » à Jussac.

1 – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont les suivants :

	2022
Section de fonctionnement	0,00 €
Section d'investissement	-162 130,97 €

Le résultat d'investissement de 2022 sera repris en report au compte 001 - Dépenses au budget primitif 2023.

Le résultat de fonctionnement est nul car la section doit automatiquement être équilibrée par des dépenses et recettes d'ordre. Les résultats des budgets dits « lotissement » sont ainsi transférés en section d'investissement.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé
Produits des services (70-71-72)	1 246 000,00	244 861,86
Autres produits de gestion courante (75)		0,59
Totaux	1 246 000,00	244 862,45
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général (011)	847 000,00	10 564,34
Charges financières (66)	1 700,00	1 462,09
Totaux	848 700,00	12 026,43
Résultat d'exploitation 2022	397 300,00	232 836,02
Solde des mouvements d'ordre entre sections	397 300,00	232 836,02
Résultat budgétaire	0,00	0,00

Les dépenses de fonctionnement ont concerné des aménagements de terrains et des frais financiers sur les zones « du Garrigoux » et « des Rivières ».

Des ventes de terrains sont intervenues sur les deux ZAE.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Solde des mouvements d'ordre entre sections	387 300,00	232 836,02	
Totaux	387 300,00	232 836,02	0,00
Dépenses Réelles	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat d'investissement 2021 reporté (001)	376 633,67	376 633,67	
Dépenses imprévues d'investissement (020)	666,33		
Amortissement du capital des emprunts (16)	20 000,00	18 333,32	
Totaux	397 300,00	394 966,99	0,00
Résultat budgétaire d'investissement 2022	-10 000,00	-162 130,97	
Besoin de de financement de la SI (après intégration des RAR)		-162 130,97	

La section d'investissement retrace uniquement les opérations réelles attachées aux emprunts, sachant qu'il n'y en a qu'un seul mobilisé pour la ZAE de Jussac.

Le capital restant dû s'élevait à 91 666,76 € au 31/12/2022.

2 – LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif pour l'exercice 2023 a été construit conformément aux données exposées lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Communautaire du 9 février dernier.

La balance générale de la section de fonctionnement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Budget Primitif 2023
Produits des services (70-71-72)	560 000,00
Totaux	560 000,00
Dépenses Réelles	Budget Primitif 2023
Charges à caractère général (011)	376 000,00
Charges financières (66)	1 300,00
Totaux	377 300,00
Résultat global de fonctionnement	182 700,00
Solde des mouvements d'ordre entre sections	182 700,00
Résultat budgétaire	0,00

Ce budget intègre désormais deux nouvelles zones : la zone de Salavert et celle d'Esmolès. Les charges sont constituées des frais d'études, des dépenses de premiers travaux sur Salavert, d'achats de terrains et de travaux d'aménagement sur Esmolès ainsi que des frais financiers et de commercialisation sur les zones de Jussac et de Saint Paul des Landes.

Les recettes sont composées de l'encaissement des ventes de terrains sur les différentes ZAE sachant que les prix de cession retenus doivent permettre de garantir la couverture de l'ensemble des coûts d'aménagements déduction faite des éventuelles subventions perçues, la CABA assurant avec sa trésorerie la couverture financière des décalages qui existent entre la date de production des terrains aménagés et celle de leur commercialisation.

La balance générale de la section d'investissement peut se résumer comme suit :

Recettes Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)			0,00
Fonds propres (10)			0,00
Subventions d'investissement perçues (13)			0,00
Autres produits (024-23-27-458)			0,00
Produit des emprunts (16)			0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00
Dépenses Réelles	Restes à Réaliser 2022	Crédits nouveaux	Total Budget Primitif 2023
Résultat d'investissement reporté (001)		162 130,97	162 130,97
Dépenses d'équipement (20-21-23 et opérations)			0,00
Autres dépenses d'investissement (24-26-27-458)		569,03	569,03
Dépenses imprévues d'investissement (020)		20 000,00	20 000,00
Amortissement du capital des emprunts (16)			0,00
Totaux	0,00	182 700,00	182 700,00
Résultat 2023 de la section d'investissement	0,00	-182 700,00	-182 700,00
Solde des opérations d'ordre entre section		182 700,00	182 700,00
Résultat budgétaire			0,00

La section d'investissement est uniquement composée des écritures de remboursement d'emprunt et des écritures d'ordre (transfert des stocks).